

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 7 décembre 2012

L'an deux mille douze et le 7 décembre, à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Hermeline MALHERBE, Présidente de l'U.D.S.I.S.

N° délibération : 07/12/12-04	objet : Contribution financière des membres de l'U.D.S.I.S. pour l'exercice 2013
--	---

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Hermeline MALHERBE, Marcel MATEU, René OLIVE, Martine ROLLAND.

représentants de l'assemblée syndicale :

Arlette BIGORRE, Roland BRUZY, Alain GOT, Antoinette AMBROSINO, Raymond LEMORT, Henri VIDAL.

Absents :

représentants des conseillers généraux :

Robert GARRABE, Françoise BIGOTTE ayant donné procuration à Marcel MATEU, Pierre ESTEVE ayant donné procuration à Hermeline MALHERBE, Alain BOYER, Michel MOLY ayant donné procuration à Martine ROLLAND, Guy CASSOLY, Marie-Thérèse CASENOVE, Jean Louis ALVAREZ.

représentants de l'assemblée syndicale :

Jean Paul TIXADOR, Roger FERRER, René BANTOURE, Marcel PEYTAVI, Alain LLENSE, François SABARDEIL, Bernard FOULQUIER, André BASCOU, Nicolas GARCIA, François MONTOYA, Grégory AGIN.

La Présidente,

Rappelle que les statuts prévoient le versement d'une contribution obligatoire pour financer le fonctionnement de l'établissement.

Propose de fixer comme suit le montant de cette contribution pour l'exercice 2013:

	Rappel 2012	Prix 2013
syndicats intercommunaux et E.P.C.I.:	1 euro par habitant	1 euro par habitant
groupements de communes:	1 euro par habitant	1 euro par habitant
communes:	1 euro par habitant	1 euro par habitant
lycées desservis région Languedoc Roussillon :	2 euros par enfant scolarisé	2 euros par enfant scolarisé
collèges du département:	0,72 euros par repas livré	0,92 euros par repas livré

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

La Présidente de l'U.D.S.I.S.,
Hermeline MALHERBE

